MAIRIE DE PARIS

COMMISSION DU VIEUX PARIS DOCUMENT DE SÉANCE

[SÉANCE PLÉNIÈRE DU 16/11/2016]

La séance plénière de la Commission du Vieux Paris s'est réunie le 16 novembre 2016 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, conseiller de Paris.

Les résolutions prises par la Commission ont été publiées au *BMO* n° 97 du 13 décembre 2016.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Bernard Gaudillère, président de la Commission du Vieux Paris, et M. Daniel Imbert, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

Mme Dominique Alba, M. Jean-Pierre Babelon, Mme Marie-Hélène Borie, Mme Karen Bowie, M. Paul Chemetov, M. Serge Colas, Mme Moïra Guilmart, M. Thierry Hodent, M. Maurice Laurent, M. Jean-François Legaret, Mme Véronique Levieux, M. Roger Madec, M. Olivier de Monicault, M. Thierry Paquot, M. Claude Praliaud, Mme Karen Taïeb.

EXCUSÉS

M. Christian Prevost-Marcilhacy.

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 16/11/2016

ORDRE DU JOUR

COMMUNICATION

Christian Laporte, architecte du patrimoine :

« La restauration des décors intérieurs du théâtre du Châtelet »

REPORTS DE LA LISTE PRÉCÉDENTE

92, rue des Entrepreneurs (15e arr.) 4
8, rue de Penthièvre (08e arr.) 6
33-33B, rue Jean-Goujon (08e arr.) 9
10, rue du Parc-Royal (03e arr.) 12

PERMIS

16, rue Debelleyme et 9, rue de Poitou (03e arr.) 18
7-9, rue Saint-Florentin (08e arr.) 23
27, rue du Four et 1, rue des Canettes (06e arr.) 28

FAISABILITÉS – CONSULTATIONS PRÉALABLES

131-133, boulevard de Magenta et 34, rue de Rocroy (10e arr.) 31
11, avenue du Président-Wilson (16e arr.) 33

SUIVIS DE VŒUX

152, avenue de Wagram (17e arr.) 37
35-37, rue des Francs-Bourgeois (04e arr.) 40

[92, RUE DES ENTREPRENEURS (15E ARR.)]

Surélévation d'un immeuble du Second Empire

Pétitionnaire : M. LEBOZEC, Franck
SARL LA PEROUSE
PC 075 115 16 V 0041
Dossier déposé le 21/06/2016.

PC 075 115 16 V 0046
Dossier déposé le 21/07/2016.
Fin du délai d'instruction : 21/11/2016.

« Surélévation de 2 niveaux du bâtiment sur rue de 4 étages avec ravalement des façades et création d'une toiture végétalisée (2 logements créés), dépose de la toiture existante.
SHON créée : 216 m². »

PROTECTION

Aucune protection.

PRÉSENTATION

Un nommé Lajaud, propriétaire, fait construire en 1869 l'actuel immeuble de rapport à l'alignement, en remplacement d'une maison qu'il a acquise en 1863. Le bâtiment est double en profondeur, élevé sur caves d'un rez-de-chaussée de boutiques, de trois étages séparés par des bandeaux moulurés et d'un comble brisé à lucarnes. Les baies sont encadrées de chambranles moulurés identiques et des pilastres à refends rythment l'élévation.
Le comble parait avoir été redressé au revers, à une date indéterminée.

À l'arrière, à gauche, une petite aile comportant trois étages sans comble est suivie, après un édicule de liaison, d'une série d'ateliers élevés d'un étage et couverts en appentis au-dessus d'un rez-de-chaussée occupé par des remises (cinq travées de face). Ces ateliers à structure de béton s'éclairent sur la cour par des verrières fixes sur allèges constituées de briques de remplissage.
Au fond, un second immeuble - hors projet - de trois étages et quatre travées, comptant deux appartements par étage, a été ajouté sur les plans de l'architecte Frédéric Vallois en 1898.
Le projet consiste en une surélévation de l'immeuble sur rue, à l'alignement et en retrait. Après démolition de la toiture, un quatrième étage carré serait intercalé entre l'existant, dont il reproduirait le rythme ainsi que l'aspect maçonné, et les nouveaux étages en retrait aux volumes fractionnés, habillés de bois.
La restructuration des ateliers sur cour a été demandée par un permis de construire séparé. Ils seraient surélevés d'un étage et restructurés pour devenir des logements équipés de nouvelles façades isolantes, d'un dessin comparable à celui de l'immeuble sur rue.

DISCUSSION

Le permis ayant été refusé, le projet ne fait l'objet d'aucune discussion.

RÉSOLUTION

Aucune résolution.

SOURCES

Archives de Paris : VO[11] 1116, D[1]P[4] 383 et DQ[18] 859.

Extrait du P.L.U.

Vue actuelle de la façade sur rue.

Vue actuelle de l'immeuble dans la perspective de la rue des Entrepreneurs.

Vue actuelle des ateliers sur cour. Au fond, le revers du bâtiment sur rue.

Vue d'insertion de la surélévation et de la restructuration des ateliers, objet d'une précédente demande (© Next architectes).

Vue d'insertion du bâtiment surélevé depuis la rue (© Next architectes).

[8, RUE DE PENTHIÈVRE (08E ARR.)]

Densification d'un immeuble de bureaux des années 1960

Pétitionnaire : M. LIZE, Jérôme
LA MONDIALE
PC 075 108 16 V 0048
Dossier déposé le 28/07/2016.
Fin du délai d'instruction : 28/11/2016.

« Réhabilitation d'un immeuble de bureau et d'habitation de 9 étages sur 2 niveaux de sous-sol avec changement de destination d'un local d'habitation en bureau, extension de la construction à l'alignement de la rue avec retraits à partir du R+5, création d'une aile côté Nord sur 7 niveaux avec retraits à partir du R+5 et création d'un patio au centre, changement des façades avec suppression des allèges maçonnées et des menuiseries, réalisation d'une nouvelle façade sur rue, création de terrasses accessibles végétalisées et d'une toiture végétalisée, démolition de l'annexe au fond du jardin et mise en valeur paysagère du jardin.
SHON démolie : 3395 m² ; SHON créée : 4564 m². »

PRÉSENTATION

Cet ensemble mixte, au dessin soigné, est formé d'un immeuble d'appartements accolés à un immeuble de bureaux, le tout édifié pour la banque Stern en 1960. Son architecte, Pierre Dufau, après avoir été un acteur important de la reconstruction, contribue à l'époque à moderniser la conception des bureaux de prestige. Il s'agit ici de sa deuxième commande d'un siège parisien de banque.

Les logements sont construits à l'alignement, à gauche, dans la continuité des immeubles de rapport voisins tandis que les bureaux sont en retrait, l'accès commun s'effectuant à la jonction des deux volumes. Outre leur implantation différente, les deux parties du programme sont singularisées par le traitement des façades : les logements présentent de grandes baies vitrées de part et d'autre d'un trumeau central, les étages étant soulignés par des bandes horizontales de travertin, allusion probable aux rythmes et matériaux traditionnels environnants. Cette partie de la façade est limitée par un cadre de pierre noire qui assure la transition avec la partie dédiée aux bureaux dont les étages courants sont revêtus d'un parement de marbre gris aux percements indifférenciés qui identifient leur fonction.
Ce choix de matériaux correspond à la fois aux standards du quartier et au caractère mixte du programme.
À l'intérieur, seul le hall a fait l'objet d'un traitement spécifique. Les planchers minces de béton nervuré sont portés par des poteaux en façades des bureaux. L'ensemble des menuiseries a été remplacé à une date récente.
Il est envisagé une extension par épaississement de la construction, sur rue comme à l'arrière. Au revers, l'épaississement conduirait à créer un patio pour l'éclairement de plateaux libres. Le projet d'épaississement côté rue remplacerait l'existant par de nouvelles façades pour donner l'aspect d'un immeuble neuf.

DISCUSSION

Le débat tourne autour de la nécessité de préserver l'œuvre architecturale de Pierre Dufau. Plusieurs membres trouvent cet immeuble, construit en 1960, plus mineur que certains autres du même architecte dont l'activité fut très importante. Ils ne s'opposent pas au remaniement de la façade qui serait mise à l'alignement, modifiant ainsi le paysage de la rue, ce qui leur semble toutefois regrettable. D'autres défendent ce type d'architecture, tout en reconnaissant que l'immeuble n'a

Extrait du P.L.U.

Vue actuelle de l'immeuble dans la perspective de la rue.

Vue actuelle de la façade sur rue : au premier plan, la partie initialement dédiée au logement.

Vue actuelle de la façade sur cour.

Vue axonométrique actuelle de l'immeuble et de ses abords (© PCA Architecture).

Vue axonométrique projetée de l'immeuble (© PCA Architecture).

pas un intérêt majeur. Pierre Dufau est pour eux un architecte important, dont il y a lieu de défendre l'œuvre en raison notamment des innovations techniques et des recherches sur les matériaux qu'elle porte. Un autre membre souligne ainsi la grande qualité des appartements construits par l'architecte.

RÉSOLUTION

Aucune résolution.

BIBLIOGRAPHIE

Éric Lapierre, *Guide d'architecture Paris : 1900-2008*, Paris, Éd. Pavillon de l'Arsenal, 2008, notice n° 672, p. 1961.

[33-33B, RUE JEAN-GOUJON (08E ARR.)]

Transformation d'un ancien hôtel particulier en hôtel de tourisme

Pétitionnaire : M. DESCHEPPER, Edouard
SCI 33 RUE JEAN GOUJON
PC 075 108 16 V 0050
Dossier déposé le 29/07/2016.
Fin du délai d'instruction : dossier incomplet.

« Réhabilitation et changement de destination d'un hôtel particulier à usage de bureau en hôtel de tourisme (13 chambres créées), création de trémies d'escaliers et d'ascenseur, remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures, ravalement des façades, réaménagement intérieur et mise aux normes d'accessibilité et de sécurité.
SHON supprimée : 104 m² ; SHON créée : 39 m². »

PROTECTION

Bâtiment protégé au titre des Monuments historiques : « L'hôtel particulier en totalité : inscription par arrêté du 1er juillet 2014. »

ANTÉRIORITÉ

Séance du 19 novembre 2010 : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 19 novembre 2010 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a examiné le projet de réaménagement de l'hôtel particulier construit en 1907 par l'architecte Ernest Rahir, situé au 33-33bis rue Jean Goujon. Compte tenu du caractère exceptionnel de sa distribution et de ses aménagements intérieurs, notamment le puits de lumière central avec ses galeries elliptiques

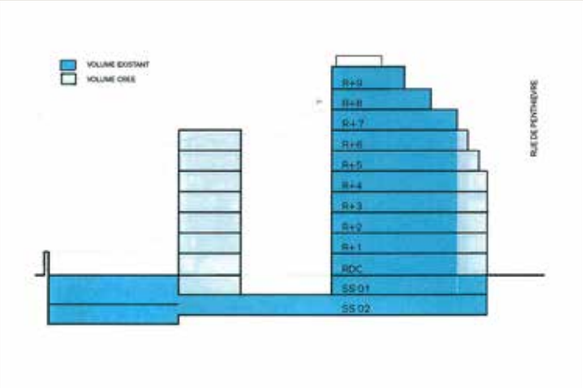

Coupe longitudinale de principe sur les volumes existants et les volumes créés (© PCA Architecture).

Élévation projetée de la façade sur rue (© PCA Architecture).

Vue projetée de la façade sur rue (© PCA Architecture).

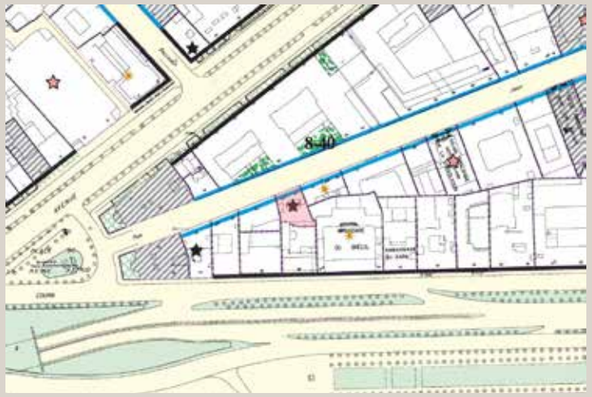

Extrait du P.L.U.

Partie conservée de l'occulus qui couronnait le vide central.

Vue actuelle de la façade sur rue.

superposées, compte tenu de la bonne qualité de conservation du bâtiment, sans altération structurelle, la Commission a formé le vœu que cet hôtel particulier puisse être inscrit à l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques.

PRÉSENTATION

L'hôtel particulier a été construit en 1907 par l'architecte Ernest Rahir pour Maurice de Villeroy. L'homme, qui décède en 1914 à l'âge de 70 ans, partage sa vie mondaine entre sa résidence parisienne - il habitait précédemment le Cours-la-Reine - et Dieppe, où mouille sa goélette à hélice et où il réside à la villa Mauresque sur le front de mer. L'époque lui prête également un talent de graveur et de peintre, ce que semble confirmer un tableau passé récemment en vente publique.

Le bâtiment, qui montre sur la rue une façade d'un néoclassicisme austère, est composé d'un rez-de-chaussée bas posé sur un niveau de sous-sol, d'un rez-de-chaussée haut très largement surélevé par rapport au niveau de l'entrée et de deux étages carrés articulés par un dispositif spatial particulièrement habile. Un puits central toute hauteur prenant le jour à travers une double verrière, avec galeries superposées sur lequel se greffe un escalier de plan elliptique lui-aussi, permet la distribution des pièces sur jardin et sur rue. Les pièces de réception situées au rez-de-chaussée ont été conservées. Leurs décors (une vaste salle néo-Louis XVI, dont les dessus-de-porte portent des répliques de peintures de François Boucher, jouxte une pièce aux murs entièrement recouverts de boiseries - peut-être plus récentes - qui encadraient probablement des tapisseries) mériteraient d'être examinés attentivement pour mieux comprendre le sens de certains détails (présence de bas-relief héraldique à têtes d'aigles opposés). Une protection Monument historique délivrée en 2014 a sanctionné le très haut intérêt de cet ensemble dont la partie centrale semble avoir peu évolué.

Le projet prévoit la transformation de l'hôtel qui accueillait des bureaux en hôtel de tourisme (création de 13 chambres). Il s'engage à préserver les éléments les plus remarquables du site. Le sous-sol déjà modifié serait réaménagé et le sol situé à l'arrière de la parcelle serait abaissé à son niveau. L'installation de deux ascenseurs (dont l'un P.M.R.) entraînerait la démolition de deux escaliers de service, un nouvel escalier, accessible à la clientèle, étant créé dans le vide d'une ancienne courette transformée dans le cadre de précédents travaux. Un demi-niveau situé au R+1 serait supprimé et quelques baies ouvertes dans les murs afin de permettre l'implantation d'appartements et d'un salon installé, à chaque étage, dans la travée d'axe comme au R+2.

DISCUSSION

La commission apprécie le projet qui respecte l'intérieur du bâtiment mais s'oppose en revanche à la transformation de la porte d'entrée dont ils ne comprennent pas la raison. Un membre explique que la nouvelle ouverture proposée, d'un modèle fréquent à partir du Second Empire, était plutôt réservée aux portes cochères.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 16 novembre 2016 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de réaménagement et de changement de destination d'un ancien hôtel particulier construit par l'architecte Ernest Rahir en 1907. La commission, qui se félicite du caractère respectueux du projet sur le plan patrimonial, demande que la porte d'entrée sur la rue, maintenue jusqu'à aujourd'hui dans son état de construction d'origine, soit conservée sans modification.

SOURCES

Archives de Paris : VO[11] 1614.

Vue actuelle de l'ancien salon d'angle du rez-de-chaussée.

Vue actuelle de l'ancienne salle à manger du rez-de-chaussée.

Vue récente du puits central et de l'escalier elliptique.

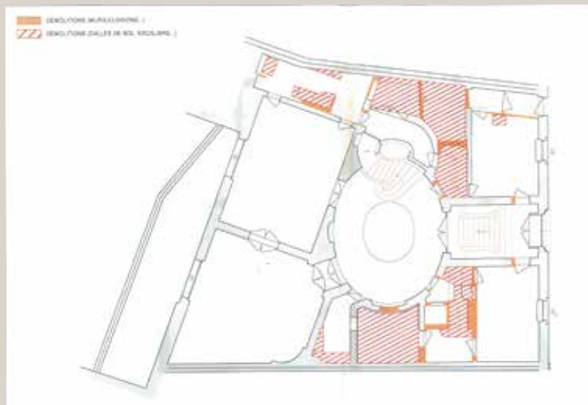

Plan du rez-de-chaussée actuel. Les démolitions affecteraient les courettes déjà transformées et les deux escaliers de service (© Wilmotte & associés).

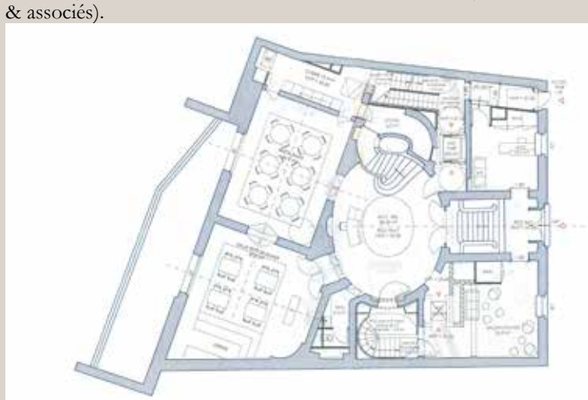

Plan du rez-de-chaussée, état projeté (© Wilmotte & associés).

Élévation actuelle de la façade sur rue, présentant les démolitions et déposes de fenêtres projetées (© Wilmotte & associés).

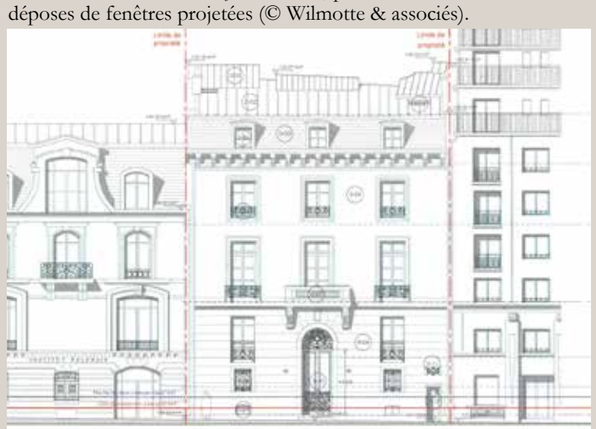

Façade sur rue projetée. L'agrandissement en plein cintre de la porte supprimerait son linteau et l'imposte (© Wilmotte & associés).

[10, RUE DU PARC-ROYAL (03E ARR.)]

Rénovation de l'hôtel de Vigny

Pétitionnaire : M. DESAINS, Franck
SCI MARIAGE FRERES PARC ROYAL
PC 075 103 16 V 0022
Dossier déposé le 20/07/2016 et complété le 04/11/2016.
Fin du délai d'instruction : dossier incomplet.

« Réhabilitation d'un hôtel particulier de 4 étages sur rez-de-chaussée, entresol et un niveau de sous-sol à usage de bureau et d'habitation avec changement de destination des locaux de bureau aux sous-sol, rez-de-chaussée et partiellement au 1er étage en commerce, réouverture et créations de baies, modification des circulations verticales, remplacement des menuiseries extérieures, ravalement de l'ensemble des façades, réfection de la toiture, démolition partielle de murs porteurs, réaménagement intérieur et mise aux normes d'accessibilité et de sécurité.
SHON supprimée : 67 m², SHON créée : 105 m². »

PROTECTION

- Bâtiment protégé au titre des Monuments historiques : « Plafond du XVIIIe siècle au premier étage : inscription par arrêté du 13 avril 1928 ; Façades et toitures du corps de logis principal ; façades et toitures des deux ailes entourant la première cour ; le sol de cette cour ; les deux plafonds à poutres décorées se trouvant au rez-de-chaussée ; le grand escalier intérieur en pierre avec sa rampe en fer forgé : inscription par arrêté du 1er mars 1961. »
- Bâtiment protégé au titre du PSMV du Marais (type A) : immeuble ou partie d'immeuble à conserver, dont la démolition, l'enlèvement ou l'altération sont interdits et dont la modification est soumise à des conditions spéciales.

ANTÉRIORITÉ

- Séance du 08/06/1959 : « Henry de Surirey de Saint-Remy, communication sur l'historique des immeubles 10-12, rue du Parc-Royal, menacés de démolition ».
- Séance du 05/12/1960 : menaces sur cet hôtel.
- Séance du 09/10/1961 : « Jacques de Sacy, communication sur la sauvegarde de l'hôtel de Vigny, 10 rue du Parc-Royal ».
- Séance 13/12/1965 : « Michel Fleury, lecture d'une question écrite de MM. Mialet, Alderman, Perona, et Mlle Pouillot relative à l'état de l'Hôtel de Vigny, publiée au BMO du 20 novembre 1965 ».
- Séance du 17/01/1966 : « mauvais état de l'hôtel de Vigny ».

PRÉSENTATION

L'hôtel de Vigny appartient à la célèbre suite des six hôtels particuliers qui bordent la rive nord de la rue du Parc-Royal, et forment aujourd'hui le fond bâti du square Léopold-Achille, aux pieds de l'hôtel Le Pelletier de Saint-Fargeau. Ils trouvent tous leur origine dans le lotissement d'un vaste terrain, propriété du jardinier René Jacquelin, divisé par ses héritiers à partir de 1618.
Le financier Charles Margonne est l'un des premiers acquéreurs des héritiers Jacquelin. Dès 1618, il achète le terrain correspondant au n° 10 actuel de la rue et entreprend immédiatement la construction d'un hôtel particulier, pour laquelle il s'adresse au célèbre maître maçon parisien Jean Thiriot, qui conduit le chantier entre 1618 et 1619. On construit alors le noyau de l'hôtel qui va ensuite se développer, par adjonctions successives, jusqu'au XXe siècle. Dans un premier temps, il s'agit d'un simple corps

Extrait du P.L.U.

Vue de l'hôtel de Vigny depuis la rue du Parc-Royal.

Vue de l'hôtel de Vigny en 1911 (© Eugène Atget / Musée Carnavalet / Roger-Viollet).

Vue du portail de l'hôtel de Vigny en 1903 (© Musée Carnavalet / Roger-Viollet).

Vue de la cour depuis le portail avant la restauration de 1978 (publiée dans *Maison de Marie-Claire*, avril 1974).

de logis, de deux étages carrés, entre cour et jardin, avec une cage d'escalier en retour sur cour, à gauche.

Ce premier état étant jugé insuffisant par Jacques Bordier, autre financier aussi fastueux qu'éphémère, propriétaire de l'hôtel à partir de 1628, celui-ci fait élever, vers 1645, les deux ailes sur cour pour augmenter les logements. À cette occasion, le grand escalier est reconstruit, avec des volées suspendues et un garde-corps de serrurerie (escalier toujours en place). Le financier fait également construire deux petits cabinets formant pavillons sur le jardin, le long des mitoyens. Le décor intérieur est entièrement refait ; plusieurs poutres et solives peintes témoignent encore de cet état.

La dernière modification d'importance conduite au XVIIe siècle est réalisée par les héritiers Bordier vers 1668-1669. La création d'un vestibule central au rez-de-chaussée entraine une modification des façades sur cour et jardin, qui sont dotées d'élégants portiques à pilastres ioniques. Le célèbre plafond « à l'italienne » peint au premier étage par Nicolas Loir et Jacques Gervaise date de la même époque.

Au XVIIIe siècle, l'aile gauche est surélevée d'un étage (prolongation du grand escalier), sans doute déjà pour augmenter la rentabilité de l'immeuble, devenu immeuble de rapport. Dans la même logique, le corps principal et l'aile droite sont surélevés à leur tour d'un et deux étages supplémentaires dans la première moitié du XIXe siècle. Les appartements sont loués à une institution d'enseignement entre 1838 et 1854 et la maison de bijouterie Plichon fait construire des ateliers dans le jardin (1871-1872). Une baie de passage cocher est alors ouverte au rez-de-chaussée du corps de logis principal, à travers les portiques ioniques, pour mettre en communication la cour et le jardin. Dès le relevé de Vasserot, des constructions légères, qui sont adossées au mur de clôture, occupent la cour.

Dans cet état fortement dénaturé, l'hôtel est acquis par l'État en 1949, en vue de sa démolition pour faire place à un collège d'enseignement technique. La découverte en janvier 1961 de plafonds peints marque le début du sauvetage de l'hôtel porté par la Commission du vieux Paris, les associations et les Monuments historiques, qui, la même année, classent d'urgence les décors. Attribué au ministère de la culture en 1967, il faut cependant attendre 1978 pour voir apparaître un premier programme de restauration en vue de l'installation de l'Institut français de restauration des œuvres d'art. L'hôtel est finalement affecté aux services de l'Inventaire général en 1984. Inscrit parmi les Monuments historiques, régi par le PSMV du Marais et destiné à abriter le Centre national de documentation du patrimoine, l'hôtel devait faire l'objet d'une restauration exemplaire. Celle-ci est menée par l'architecte Gaston Leclaire sur la base d'un projet de 1978, en collaboration avec Christiane Schmuckle-Mollard, A.C.M.H., entre 1982 et 1985.

Cette campagne de travaux – très lourde – apparait aujourd'hui très ambivalente : dans certains cas très fidèle à l'esprit de la charte de Venise, elle est dans d'autres cas totalement dérogatoire aux règles du PSMV.

L'hôtel est alors restitué entre cour et jardin – les édifices parasites sont démolis, mais un sous-sol complet est créé sous le jardin (amputé de moitié en 1975), empêchant toute re-plantation. Ainsi, tous les témoins de l'activité industrielle du XIXe siècle ont été gommés. Mais, pour des raisons de logique de programmation, le gabarit ancien de l'hôtel n'a pas été retrouvé et les surélévations ont été maintenues. En façade, les portiques ont été restitués après la fermeture du passage central et la création de perrons à la manière ancienne. À côté de cette élévation de fond de cour homogénéisée sous un lait de chaux très XIXe siècle, la façade de l'aile gauche a été traitée de manière « archéologique », sans recevoir d'enduit, de manière à laisser lisibles les différents états de la construction de cette partie de l'hôtel.

Parallèlement, des pans de façade et certains planchers ont été reconstruits en béton.

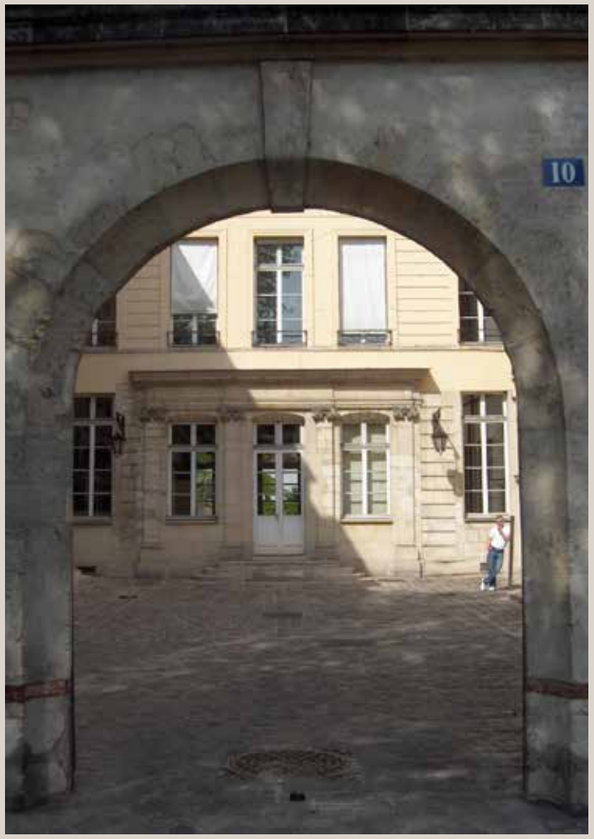

Vue en 2006 de la cour à travers le portail.

Élévation sur la cour, états existant (en haut) et projeté (en bas) (© A4+A architectes)

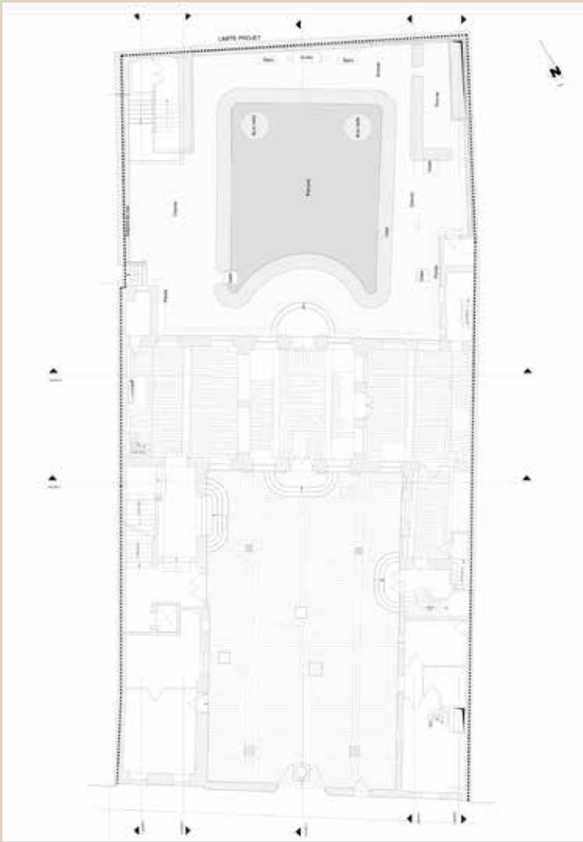

Plan du rez-de-chaussée, état existant (© A4+A architectes).

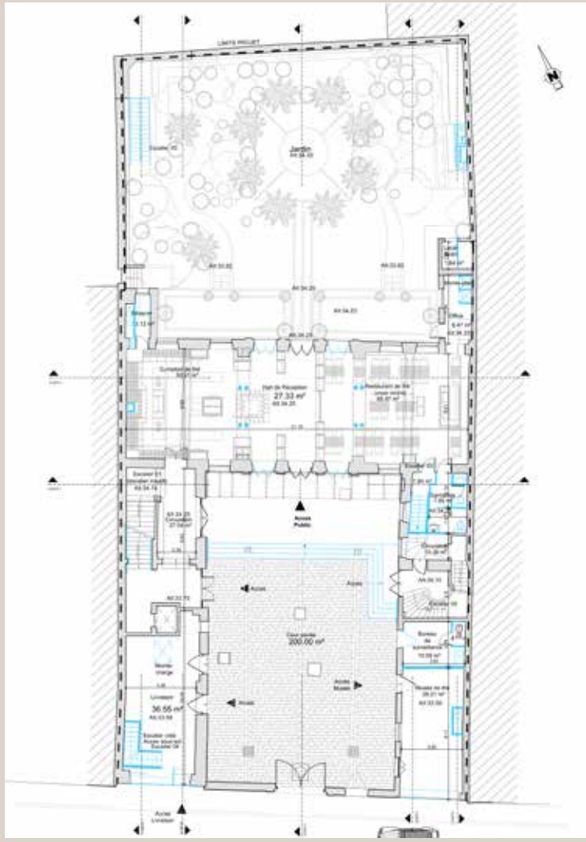

Plan du rez-de-chaussée, état projeté (© A4+A architectes).

Vendu par l'État après le départ des services de l'Inventaire, l'hôtel n'a fait l'objet d'aucun projet jusqu'à son acquisition récente par la maison Mariage Frères. Celle-ci envisage d'y installer son siège ainsi qu'une boutique et un salon de thé. Le rez-de-chaussée et le jardin (entièrement recréé) seraient ainsi ouverts au public, alors que les bureaux se développeraient dans les étages. Les aménagements intérieurs prévus sont respectueux des distributions anciennes et des décors – connus ou découverts – qui seront restaurés.

Dans sa dernière version, le projet sollicite des modifications de la façade sur rue avec l'ouverture de deux boutiques au rez-de-chaussée des ailes. À droite, il s'agit de rouvrir une vitrine attestée par les photographies du début du XXe siècle et par l'archéologie du bâti.

Dans la cour, les trois baies du portique seraient rouvertes (ainsi que vers le jardin) et un perron en pierre serait construit sur toute la largeur de la cour, surmonté par une marquise métallique.

L'ensemble des façades serait harmonisé grâce à un ravalement homogène (« enduit plâtre avec badigeon au lait de chaux »).

DISCUSSION

Un membre met en avant la valeur historique et la cohérence de l'ensemble des bâtiments situés sur la rue du Parc-Royal, paysage emblématique du Marais. Il encourage pour cela le pétitionnaire à respecter la typologie ancienne des murs aveugles sur la rue en soulignant que la mise en place de devantures de boutique ne repose sur aucune justification documentée. Il rappelle également que la Commission se doit de contribuer à la préservation des particularismes historiques de ce quartier et ne peut autoriser la création de linéaires commerciaux vitrés sans lien avec l'état d'origine et uniquement justifiées par les transformations apportées aux immeubles voisins. Un autre membre insiste sur le fait que le bâtiment, protégé au titre des Monuments historiques, bénéficie également de la protection du PSMV et que la logique en ce cas doit être celle d'une reconstitution d'un état ancien, possible si elle est documentée. Il suggère donc que le pétitionnaire demande la réalisation d'une étude historique qui permettrait d'éclairer les éventuels travaux à venir.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 16 novembre 2016 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de rénovation de l'hôtel de Vigny qui doit accueillir le siège d'une entreprise commerciale.

La commission rejette le principe d'un habillage des rez-de-chaussée des ailes Ouest et Est côté rue par des structures menuisées vitrées évoquant des façades de boutiques sans aucun rapport avec la présentation d'origine des hôtels du Marais. Elle demande en conséquence qu'une étude historique soit réalisée afin que le traitement de ces deux rez-de-chaussée s'inscrive plutôt dans une logique de restitution d'un état ancien.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives et documentation de la Commission du Vieux Paris (CA 03e-060 et CA 03e-suppl. 245).

- « L'hôtel de Vigny », *Cahiers de l'Inventaire*, n° 5, 1985.
- Alexandre Gady, *Le Marais. Guide historique et architectural*, Paris, Le Passage, 2002 (1994), p. 163.
- Alexandre Gady, *Les hôtels particuliers de Paris du Moyen-Âge à la Belle époque*, Paris, Parigramme, 2008, p. 153, 157 et 317.
- Nicolas Courtin, *L'art d'habiter à Paris au XVIIe siècle*, Dijon, Faton, 2011.

Vue de l'hôtel de Vigny en 1908 (© UPF / Musée Carnavalet / Roger-Viollet).

Ci-contre et ci-dessus : vues d'insertion du projet depuis la rue du Parc-Royal (© A4+A architectes).

Élévation de la façade sur jardin, état projeté (© A4+A architectes).

Vue d'insertion de la façade sur jardin (© A4+A architectes).

Élévation de l'aile est, état projeté (© A4+A architectes).

Élévation de l'aile ouest, état projeté (© A4+A architectes).

[16, RUE DEBELLEYME ET 9, RUE DE POITOU (03E ARR.)]

Restructuration d'un ensemble des XVIIIe et XIXe siècles

Pétitionnaire : M. BOUGON, Patrice
SARL SOCIETE DU POITOU
PC 075 103 16 V 0021
Dossier déposé le 08/07/2016.
Fin du délai d'instruction : non renseignée.

« Réhabilitation de bâtiments de 5 et 6 étages sur sous-sol d'habitation et de commerce à rez-de-chaussée et 1er étage avec changement de destination de locaux de commerce en habitation à rez-de-chaussée sur rue, ravalement des façades, remplacement de menuiseries extérieures, réfection de couvertures, modifications ponctuelles en toiture sur rue et cour, réfection et aménagement des cours, création de trémies de double hauteur sur le commerce, d'escaliers, d'ascenseurs à tous les niveaux, surélévation partielle de toitures sur cour et végétalisation en toiture.
SHON supprimée : 358 m² ; SHON créée : 43 m². »

PROTECTION

Bâtiment protégé au titre du PSMV du Marais (immeuble ou partie d'immeuble protégé au titre de son intérêt patrimonial de types A et B, immeuble ou partie d'immeuble pouvant être conservé, amélioré ou démoli).

PRÉSENTATION

Reprise en juillet 2016, la maison de quincaillerie « Weber métaux » était implantée dans le nord du Marais depuis 1889, principalement au 66, rue de Turenne. Elle était également installée depuis 1950 aux rez-de-chaussée et premier étage d'un ensemble immobilier situé entre la rue Debelleyme et la rue de Poitou.
Dans un quartier loti sous le règne de Louis XIII, cette parcelle traversante, constituée en 1775, est composée de deux immeubles : une grande maison bourgeoise construite rue Debelleyme au XVIIIe siècle et un immeuble de rapport, rue de Poitou, d'époque Restauration.
Dans cet ensemble, chaque édifice a conservé ses caractéristiques propres dans ses parties hautes ; mais le socle a été entièrement restructuré pour l'activité industrielle et commerciale qui s'y installe au début des années 1950. Cette opération a entrainé le remplacement des planchers et des pieds de façade à l'intérieur de l'îlot par des structures en béton armé et pavés de verre, réalisées plus ou moins selon les besoins. Il en résulte un intérieur totalement décalé derrière les façades anciennes conservées et globalement organisé autour d'un vide central sur lequel s'ouvrent plusieurs coursives, le tout étant couvert par des terrasses en béton translucide.
Au-dessus de cet assemblage qui occupe l'équivalent du rez-de-chaussée et du premier étage des deux immeubles, on retrouve les constructions anciennes, destinées à l'habitation.
Sur la rue Debelleyme, il s'agit d'une importante maison bourgeoise construite en 1777-1779 par l'architecte Eustache Devilliers pour le compte d'Henry Frédy, conseiller au parlement, après démolition des maisons existantes. Le corps de logis principal développe six travées sur la rue, dont les deux du centre sont marquées par un ressaut et un balcon en fer forgé, le tout rythmé par des échelles de refends. La composition et le style de l'élévation sont parfaitement à la mode de l'époque, avec un dessin réglé et des ornements néoclassiques. Élevé de deux étages carrés sous un comble brisé, le corps de logis comporte un grand appartement pour le propriétaire et un appartement locatif au-dessus. Ces logements

Extrait du P.L.U.

Plan masse avec repérage de la maison Frédy en rouge, et de l'immeuble de rapport rue de Poitou en bleu.

La façade du 16, rue Debelleyme en 1916 (© Charles Lansiaux / DHAAP / Roger-Viollet).

Vue actuelle de la façade de la maison Frédy, rue Debelleyme.

Vue actuelle de l'immeuble rue de Poitou.

sont desservis par un escalier qui s'ouvre sur le passage cocher par un portique à colonnes doriques. L'ensemble, bien que noyé dans les modifications du XXe siècle, est toujours en place.

Dans les étages, les appartements ont été redécorés au XIXe siècle, mais plusieurs châssis anciens sont encore en place.

La maison se développe ensuite avec une aile simple en profondeur, en retour à droite de la cour. Au fond de celle-ci, il y avait un corps d'écurie en rez-de-chaussée et couvert en terrasse.

Sous la Restauration, la maison, rue de Poitou, est démolie pour être remplacée par l'immeuble de rapport qui est aujourd'hui en place. Large de trois travées et élevé de cinq étages carrés, il présente une façade en plâtre dans le goût néoclassique à la fois simplifié et cossu du début du XIXe siècle. Derrière, les constructions anciennes donnant sur deux courettes semblent avoir été conservées.

Dans la même période, le bâtiment bas du fond de la cour de la maison Frédy, qui se trouve au centre de la parcelle, est transformé en maison d'habitation. Il gagne deux étages carrés et un comble brisé, en continuité avec l'aile sur cour. Dans la seconde partie du XIXe siècle, le comble brisé est transformé en attique, de même que celui du corps de logis principal sur la rue Debelleyme. Au XXe siècle, l'aile droite est encore surélevée.

Si l'installation de l'activité commerciale a gommé la majeure partie de l'authenticité des parties basses – à l'exception du grand escalier –, les logements, eux, ne semblent pas avoir fait l'objet de transformations abusives.

Le projet actuel vise à restructurer et valoriser l'ensemble, en conservant les destinations actuelles.

Le socle commercial serait divisé en deux lots, sans modification importante des structures. Les logements seraient rénovés. La modification principale consisterait en la démolition des toitures des bâtiments en cœur de parcelle en vue de leur surélévation.

Il s'agit notamment de surélever les bâtiments au fond et à droite de la cour de la maison Frédy ; soit la démolition de toitures XIXe et de surélévations XXe au profit de structures originales – pergolas et grand comble cintré couvert de zinc.

DISCUSSION

Un membre se demande si les éléments présents en cœur de parcelle dont la démolition est projetée ne sont pas concernés par la protection au titre du secteur sauvegardé. Il souhaite connaître la nature de l'avis de l'architecte des bâtiments de France (la direction de l'urbanisme indique qu'il est positif). Un autre membre s'inquiète de la densification excessive de la parcelle.

RÉSOLUTION

Aucune résolution.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives et documentation de la Commission du Vieux Paris : CA 03e-031.

- GRAHAL, *Étude historique et documentaire*, 2016.

Ci-dessus et ci-contre : vues actuelles du socle industriel des années 1950 de l'ancienne quincaillerie.

Vues actuelles de la cour Debelleyme.

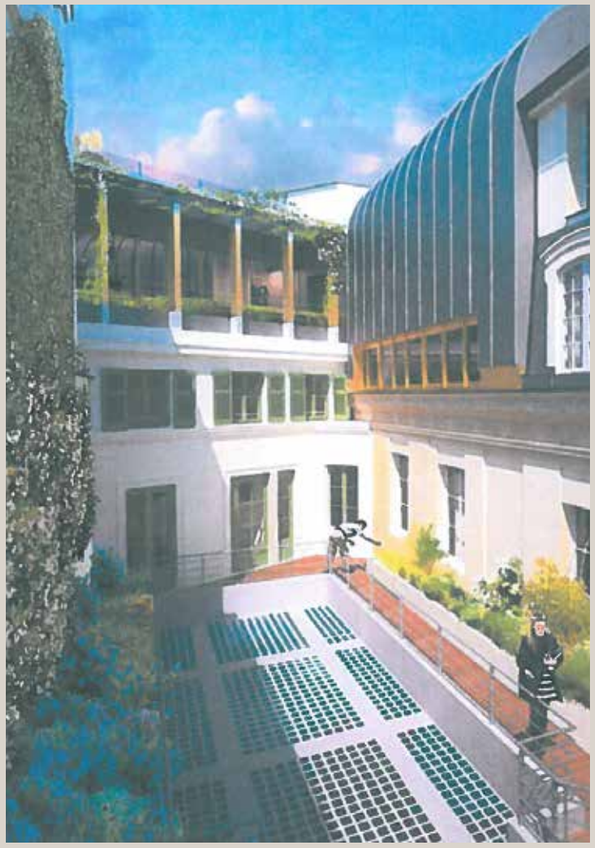

Vue d'insertion du projet autour de la cour Debelleyme (© Pierre Audat & associés).

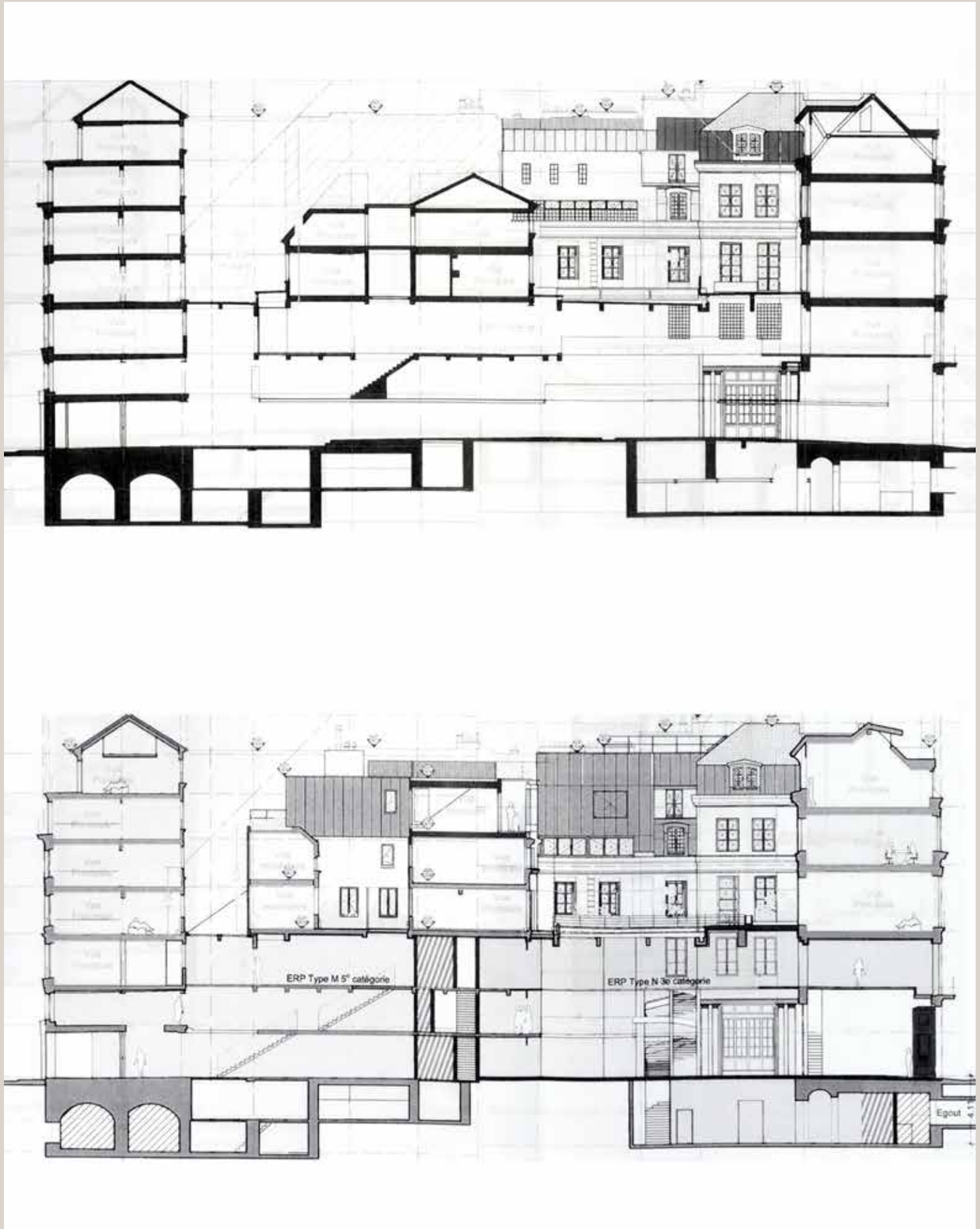

Coupe longitudinale, états existant (en haut) et projeté (en bas) (© Pierre Audat & associés).

[7-9, RUE SAINT-FLORENTIN (08E ARR.)]

Réunion de deux hôtels jumeaux du XVIIIe siècle à l'arrière de l'hôtel de la Marine

Pétitionnaire : M. VARGA, Tamas
SNC PAHALIAH
PC 075 108 16 V 0057
Dossier déposé le 05/08/2016.
Fin du délai d'instruction : non renseignée.

« Réhabilitation d'un ensemble de bâtiments de 4 étages + mezzanine, sur 1 niveau de sous-sol, sur rue, cour et courettes, à usage d'habitation, bureau et commerce partiellement permutés, avec extension du sous-sol sous la cour pour création d'une salle polyvalente pour les bureaux, démolition de la mezzanine et de parties de murs porteurs et planchers à tous les niveaux, modification des circulations verticales, démolition de la partie de bâtiment en R+1 dans la cour basse pour reconstruction d'un R+2 avec toiture-terrasse accessible, démolition partielle des toitures en fond de parcelle pour harmonisation, création de lucarnes en remplacement de châssis versant cour, suppression de l'ascenseur dans la cour centrale et des conduits en façades sur courettes et ravalement des façades avec remplacement des menuiseries extérieures.
SHON supprimée : 389 m² ; SHON créée : 576 m² ; surface du terrain : 1855 m². »

PROTECTION

Bâtiment protégé au titre du P.L.U. : « Les hôtels Le Maître et Ségur ont été édifiés en 1768 par Louis Le Tellier,

Extrait du P.L.U.

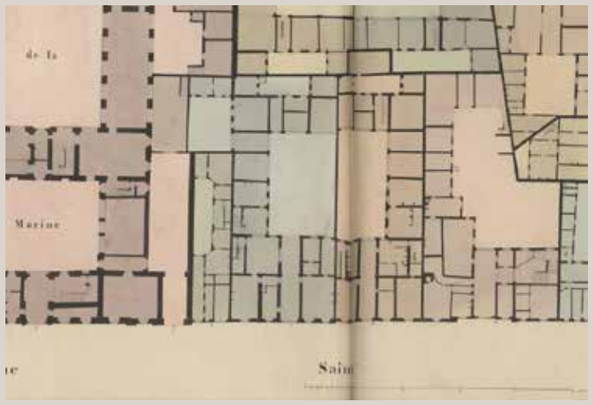

Extrait de l'Atlas Vasserot.

Vue actuelle des immeubles dans la perspective de la rue.

inspecteur des bâtiments du Roi avec la collaboration de son fils, Louis-Pierre, architecte. Destinés à l'origine à leur propre usage, ces deux immeubles jumeaux présentent un plan distribué autour d'une cour intérieure commune, divisée en deux parties égales par un mur de séparation. L'un et l'autre présentent à l'alignement un corps de logis, identique à l'origine, élevé sur rez-de-chaussée et entresol de deux étages carrés couronnés au XVIIIe siècle d'un troisième étage mansardé Celui-ci a été remplacé au milieu du XIXe siècle par un attique coiffé d'un comble brisé. Leurs toitures respectives présentent aujourd'hui un décalage de niveau. »

PRÉSENTATION

Les deux hôtels particuliers, qui occupent les 7 et 9, rue Saint-Florentin, ont été construits, après 1760, par Louis Le Tellier, entrepreneur des bâtiments du Roi, et son fils Louis-Pierre, lui-aussi architecte, sur un terrain cédé par la ville de Paris en paiement des travaux que le premier avait effectué pour l'aménagement de la place Louis-XV (actuelle place de la Concorde). Les architectes se sont inspirés en façade du dessin donné par Ange-Jacques Gabriel pour les bâtiments à construire aux abords de la place. Les deux corps de bâtiments, élevés en pierre de taille et construits de façon symétrique de part et d'autre d'une cour centrale partagée par un mur intérieur, possèdent chacun à leur extrémité une aile en retour que relie à l'arrière un troisième corps de logis. Le corps principal, double en profondeur, présente sur rue une façade continue. Il est élevé, sur un réseau de caves voûtées, d'un rez-de-chaussée, d'un entresol, de deux étages carrés et comportait, à l'origine, un troisième étage mansardé éclairé par des lucarnes. Les dix travées de face sont percées de deux passages cochers ouvrant chacun par un grand portail cintré et disposés symétriquement par rapport au mur mitoyen central. Les façades sur cour, ailes et corps arrière reproduisent la même organisation que sur rue mais présentent un décor plus modeste (bandeau, corniche et entourage des baies). Les toitures et leurs combles, remaniés au fil du temps, ont perdu leur homogénéité d'origine. Du côté de la cour, un étage attique percé de baies rectangulaires et couvert d'un nouveau comble brisé a remplacé, sous le Second Empire, les combles d'origine. Du côté de la rue, la toiture du premier corps de logis, qui comportait lui aussi à l'origine un haut toit brisé, a été surélevé pour aménager un étage supplémentaire lambrissé prenant le jour par un second rang de lucarnes.

Chaque hôtel est desservi jusqu'au deuxième étage, par un escalier d'honneur implanté dans la première travée de l'aile en retour. Précédés d'un grand vestibule ouvrant sur le passage cocher, les deux escaliers sont doublés par un escalier de service montant de fond en comble. L'escalier d'honneur du n° 9 a été prolongé au XIXe siècle d'une volée supplémentaire donnant accès au troisième étage et son vide central s'est vu doté d'un ascenseur, ce qui a entraîné le remaniement de sa rampe en fer forgé.

Les étages nobles, qui étaient partagés entre grands et petits appartement (les premiers sur rue, les seconds dans les autres corps), se présentent encore, pour l'essentiel, dans leur organisation du XVIIIe siècle. Les appartements les mieux préservés, qui montrent un riche décor intérieur, se trouvent au premier et au deuxième étages de l'immeuble du n° 7.

Parmi les locataires ayant occupé les lieux figure le couturier Jean Patou (1875-1936) qui installe en 1914, au n° 7, ses salons, ateliers, bureaux et boutique, avant de les étendre à l'immeuble voisin, après la guerre. En 1921, il confie l'aménagement des locaux à la Compagnie des Arts français créée en 1919 par l'architecte Louis Süe et le peintre André Mare. La compagnie prône un style qui fait référence à la période classique et les deux hommes préserveront les décors les plus anciens. Une boutique est aménagée au rez-de-chaussée. Les salons des défilés, installés au premier étage de l'immeuble sur rue, reçoivent des glaces supplémentaires qui créent des

L'entrée de la Maison Patou au 7, rue Saint-Florentin, vers 1934 (© Boris Lipnitzki / Roger-Viollet).

Le salon du premier étage à l'époque du couturier Jean Patou (© www.jeanpatou.com / 2016).

Vue actuelle du même salon au premier étage.

L'escalier d'honneur à l'époque de la Maison Patou (© www.jeanpatou.com / 2016).

Vue actuelle de l'escalier d'honneur du n° 7.

Vues actuelles de deux escaliers de service.

jeux de regard et mettent en valeur l'enfilade des pièces consacrées aux présentations (allongée après le percement, en 1925, du mur séparant les deux immeubles). Certaines autres pièces sont transformées et accueillent une décoration originale créée par Louis Süe (installation de nouvelles boutiques au rez-de-chaussée de l'aile sur cour du n° 7 ; installation d'un bar aux parfums dans le bâtiment sur cour). Un ascenseur hors-œuvre, installé contre la façade de l'aile sur cour du n° 7, est associé à l'escalier d'honneur et permet, comme lui, la desserte des deux étages nobles. Enfin, pour optimiser le fonctionnement des ateliers installés au troisième étage, de nouvelles lucarnes sont ouvertes dans les toitures et la charpente du comble du n° 9 est modifiée afin de gagner de la hauteur.

Le programme annoncé serait mixte. Il prévoit l'implantation de commerces à rez-de-chaussée, côté rue et la création de logements à l'entresol du bâtiment du n° 7 en fond de cour et en retour d'aile au même niveau. Les autres surfaces seraient, du sous-sol au 4e étage, occupées principalement par des bureaux. Le projet souhaite connecter entre eux les deux immeubles ce qui entraînerait un remaniement très important des circulations verticales et de la démolition partielle de cloisons et de murs porteurs. Symbole de cette réunion, le mur qui sépare en deux la cour depuis le XVIIIe siècle serait lui aussi supprimé. La création d'un sous-sol partiel (côté n° 9) accueillant une salle polyvalente liée à l'activité des bureaux est également prévue ainsi que l'unification des toitures sur cour qui seraient dotées d'une file continue de lucarnes d'un même dessin afin d'optimiser l'éclairage du dernier niveau. Une modification de l'altimétrie des passages cochers et de la cour, qui entraînerait la suppression des marches actuelles, est également annoncée, permettant aux personnes à mobilité réduite d'accéder au site.

DISCUSSION

Plusieurs membres soulignent la qualité exceptionnelle et l'état de conservation remarquable du décor intérieur des deux hôtels et de l'escalier de celui de gauche. Ils notent par ailleurs le caractère respectueux du projet sur le plan patrimonial.

RÉSOLUTION

Aucune résolution.

BIBLIOGRAPHIE

- Michel Gallet, *Les architectes parisiens du XVIIIe siècle. Dictionnaire biographique et critique*, Paris, Mengès, 1995.
- Emmanuelle Polle, *Jean Patou : une vie sur mesure*, Paris, Flammarion, 2013.
- GRAHAL (sous la direction de Michel Borjon), *Immeubles 7-9, rue Saint-Florentin – Audit patrimonial, Rapport final*, 2016.
- Étienne Poncelet, *Hôtels Le Tellier – Étude de faisabilité concernant la réhabilitation des hôtels sous l'angle historique et patrimonial*, 2 tomes, s.d.

Plan du sous-sol, états actuel présentant les démolitions projetées (ci-dessus) et projeté (ci-dessous) (© Braun + associés, architectes).

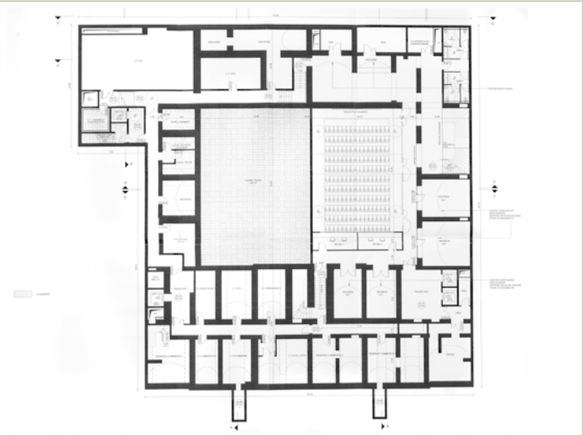

Plan actuel du premier étage, présentant les démolitions projetées (© Braun + associés, architectes).

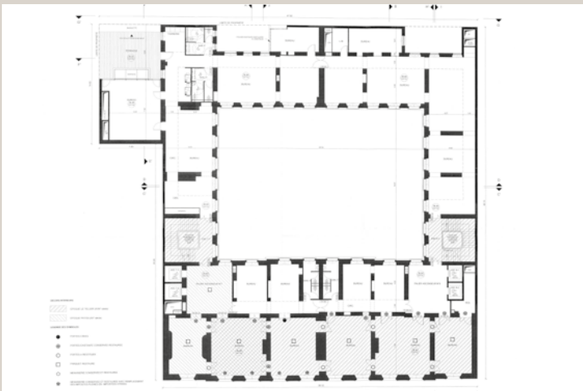

Plan projeté du premier étage, présentant les nouvelles circulations projetées (© Braun + associés, architectes).

Plan masse présentant les démolitions projetées en toiture (© Braun + associés, architectes).

Élévation de la façade sur rue, état projeté conservant l'état existant (© Braun + associés, architectes).

Élévation de la façade du logis sur cour avec les démolitions projetées (© Braun + associés, architectes).

Vue projetée de la façade sur cour (© Braun + associés, architectes).

[27, RUE DU FOUR ET 1, RUE DES CANETTES (06E ARR.)]

Comblement d'un accident parcellaire

Pétitionnaire : M. SITRUK, Eric
SCI 27 RUE DU FOUR
PC 075 106 16 V 0037
Dossier déposé le 02/08/2016.
Fin du délai d'instruction : non renseignée.

« Suite à la démolition d'un bâtiment de commerce à rez-de-chaussée, reconstruction d'un bâtiment R+5 à usage de commerce au rez-de-chaussée et d'hébergement hôtelier du R+1 au R+5 avec étage en attique pour création d'une terrasse.
SHON démolie : 34 m² ; SHON créée : 157,37 m² ; surface du terrain : 41 m². »

PROTECTION

Aucune protection.

PRÉSENTATION

La rue du Four était l'une des voies majeures du bourg Saint-Germain, reliant l'abbaye aux villages de Vaugirard et Grenelle. Elle a conservé son importance après l'ouverture du boulevard Saint-Germain, comme en témoignent les élargissements successifs qu'elle a connus en 1843, 1866, 1876, 1894 et 1899.
La mise à l'alignement décrétée en 1894 pour la rive impaire de la section comprise entre la rue Princesse et la rue des Canettes avait également pour objectif de favoriser la rénovation de l'îlot dont l'état sanitaire était préoccupant. Il s'agissait de faire disparaitre tout le front bâti nord de l'îlot. L'opération, conduite entre 1896 et 1899, a fait l'objet d'un reportage photographique réalisé par Godefroy. La maison, qui occupait l'angle des deux voies, est connue grâce à cela ; il s'agissait d'une maison bourgeoise en pierre de taille, faisant partie, dès l'origine, de cet îlot loti au XVIIe siècle à proximité du marché Saint-Germain et de l'église Saint-Sulpice. Large de trois travées sur la rue des Canettes, elle occupait une parcelle d'angle relativement petite, comme il est d'usage dans les lotissements de cette époque. La mise à l'alignement a réduit la parcelle à un triangle résiduel d'environ 40 m².
À la différence des parcelles voisines qui disposaient encore d'un terrain suffisant pour être reconstruites (en 1902), celle-ci n'a reçu qu'une construction à rez-de-chaussée (attestée dès 1903) toujours en place.
L'évolution récente du code de l'urbanisme, et notamment la suppression du COS, autorise aujourd'hui à élever sur ce petit terrain un immeuble à plein gabarit.
Le projet actuel consiste à construire un hébergement hôtelier de six étages, qui viendrait s'adosser aux deux pignons, celui de l'immeuble ancien de la rue des Canettes, à droite, et celui de l'immeuble début XXe de la rue du Four, à gauche. Pour optimiser l'espace intérieur, la façade principale intègrerait un large bow-window se détachant sur un nu revêtu d'acier Corten.

DISCUSSION

La direction de l'Urbanisme informe les membres de la Commission que le projet a reçu un avis défavorable de l'architecte des bâtiments de France et de la mairie du 6e arrondissement. Elle indique par ailleurs que, si la disparition du coefficient d'occupation des sols a rendu possible en théorie une telle construction, la superficie très réduite de la parcelle ne permettra d'y implanter que de logements de petites dimensions. Un membre compare le projet à une construction autorisée à l'angle de la rue Saint-Antoine et de la rue de Turenne. Il insiste

Extrait du P.L.U.

Vue actuelle depuis l'angle des deux rues.

Photographie d'une maison disparue par suite d'expropriation : 3, rue du Four 27, rue des Canettes, 1896-1900 (© Henri Godefroy / BHdV / Roger-Viollet).

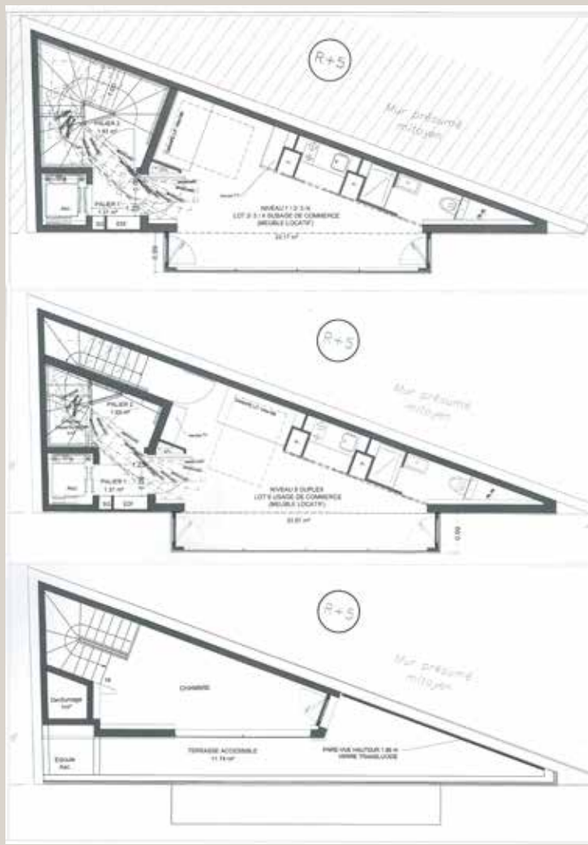

Plan des niveaux R+1 à 4 (en haut), R+5 (au milieu) et R+6 (en bas), état projeté (© Team3 Architectes).

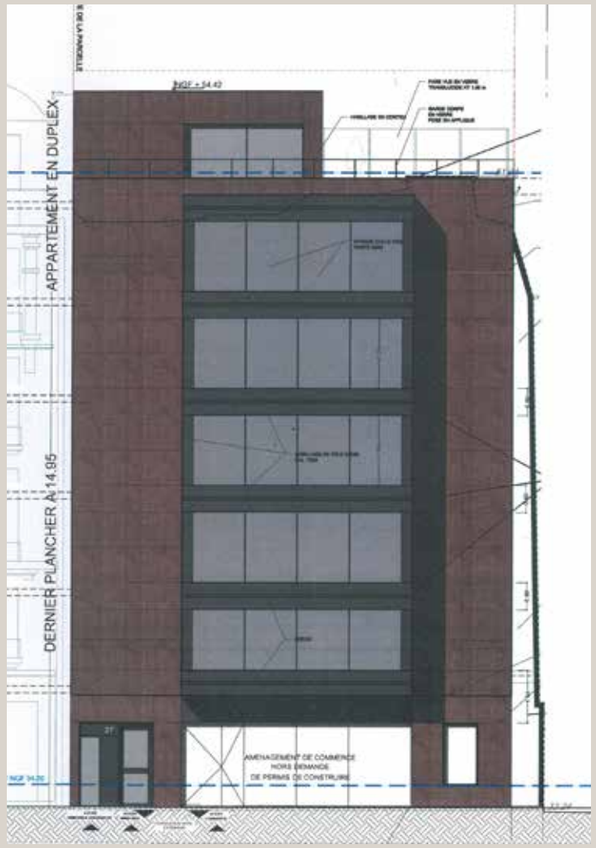

Élévation de la façade sur la rue du Four, état projeté (© Team3 Architectes).

sur le caractère pittoresque de ce délaissé urbain qui disparaîtra avec le nouvel immeuble et regrette par ailleurs la faiblesse architecturale du projet. Plusieurs membres militent en faveur de la préservation du paysage urbain et de la variété de son aménagement. Quelqu'un souligne que la Commission doit s'opposer à cette proposition dont il estime par ailleurs les matériaux et la couleur en total décalage avec le paysage du quartier. Il encourage le pétitionnaire à revoir son projet en proposant un bâtiment d'aspect plus discret et plus neutre.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 16 novembre 2016 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de comblement de l'angle vide des deux rues, occupé depuis plus d'un siècle par une construction à simple rez-de-chaussée, par un immeuble à plein gabarit.
La commission constate la qualité paysagère de ce vide dont la forme actuelle résulte de l'évolution urbaine du carrefour. Si elle ne s'oppose pas à son comblement partiel par le biais d'une construction nouvelle, elle demande que cette dernière soit d'un volume mesuré et conçue en harmonie avec le paysage de la rue.

BIBLIOGRAPHIE

Dominique Leborgne, *Saint-Germain-des-Prés et son faubourg : évolution d'un paysage urbain : promenades d'architecture et d'histoire*, Paris, Parigramme, 2005, p. 127, 195 et 199-200.

[131-133, BOULEVARD DE MAGENTA ET 34, RUE DE ROCROY (10E ARR.)]

FAISABILITÉ
Surélévation d'un immeuble haussmannien

PROTECTION

Aucune protection.

PRÉSENTATION

Cette adresse se compose de deux immeubles sur des voies créées lors de la première haussmannisation. Le n° 131 est décrit dans les années 1860 comme un bâtiment à entrée de porte bâtarde, double en profondeur, élevé sur caves d'un rez-de-chaussée avec entresol, quatre étages carrés et un cinquième lambrissé. Sa façade en pierre de taille, à quatre travées sur le boulevard, présente un balcon au premier étage et un décor de tables aux trumeaux, les baies étant surmontées d'entablements sur consoles. La façade sur cour, en moellons, plâtras et pans de bois, est sans décor. Cet immeuble est occupé par un hôtel meublé dès le début du XXe siècle.
À l'angle formé avec la rue de Rocroy, le n° 133, présente - avec une bien plus grande visibilité - les mêmes caractéristiques et une même occupation de longue date par un hôtel meublé, au-dessus de boutiques.
L'usage en hôtel de tourisme s'est maintenu jusqu'à aujourd'hui. Le projet, proposé en faisabilité, consiste en une surélévation d'un niveau à toit plat, qui serait posée sur le retiré après démolition de la toiture. Très perceptible depuis le boulevard et la place de Roubaix, cet ajout compromettrait l'organisation hiérarchisée des étages. Il ferait aussi disparaître la silhouette du retiré, contemporaine du règlement de 1859 et antérieure au profil de

Vue actuelle du bâtiment depuis l'angle des deux rues.

Vue d'insertion du projet depuis l'angle des deux rues (© Team3 Architectes).

Extrait du P.L.U.

Vue actuelle de la toiture dont la démolition est projetée.

Vue actuelle depuis l'angle du boulevard et de la rue de Rocroy.

comble brisé à lucarnes caractéristique des immeubles haussmanniens ultérieurs.
En vis-à-vis, les combles des immeubles de la rive paire, de même époque de construction, présentent des profils très homogènes.

DISCUSSION

Les membres regrettent la qualité médiocre de la proposition peu respectueuse du bâtiment actuel.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 16 novembre 2016 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en faisabilité le projet de surélévation d'un immeuble haussmannien occupé en hôtel de tourisme.
La commission, considérant que cet ajout compromettrait l'organisation hiérarchisée des étages et ferait disparaître la silhouette du retiré caractéristique des immeubles du premier haussmannisme, demande l'abandon du projet.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : D^{1}P^{4} 670 et 671, 3589W 1417 et DQ^{18} 600.

- François Loyer, *Paris XIXe siècle. L'immeuble et la rue*, Paris, Hazan, 1987.

[11, AVENUE DU PRÉSIDENT-WILSON (16^{E} ARR.)]

FAISABILITÉ
Réorganisation intérieure du Musée d'Art moderne

PROTECTION

Bâtiment protégé au titre du P.L.U. : « Palais de Tokyo réalisé par les architectes André Aubert, D. Dastugue, Jean-Claude Dondel, P. Viard en 1937. Le Palais de Tokyo est l'un des trois édifices permanents construits pour l'Exposition de Paris de 1937. L'idée de bâtir un musée d'art moderne fut adoptée dès l'origine par les différents organisateurs de l'Exposition. Son programme, se décomposant en fait en deux musées, celui de la Ville et celui de l'État, fut conçu de 1932 à 1934 par Louis Hautecoeur, muséologue et à l'époque conservateur du musée des Artistes vivants installé à l'Orangerie du Luxembourg. Le projet lauréat fut retenu parmi 128 projets dont ceux des architectes les plus reconnus de l'époque. Les deux musées sont reliés entre eux par un grand péristyle, de part et d'autre d'un axe perpendiculaire à la Seine sur lequel est placé le miroir d'eau. De hautes fenêtres ponctuent leurs masses. En sous-sol, une véritable rue intérieure permet une desserte optimale des deux musées. L'ossature des bâtiments, entièrement en béton armé, est montée sur des fondations composées de pieux groupés et reliés par des longrines. »

PRÉSENTATION

L'exposition internationale des « Arts et des Techniques appliqués à la Vie moderne » de 1937 est organisée selon un plan directeur dû aux architectes Charles Letrosne et Jacques Greber, qui disposent, sur les deux rives de

Élévation projetée de la façade, rue Rocroy (en rouge, la surélévation) (© Maidenberg Architecture).

Vue d'insertion du projet depuis l'angle du boulevard et de la rue de Rocroy. La surélévation serait en léger retrait (© Maidenberg Architecture).

Extrait du P.L.U.

Vue actuelle du musée depuis l'avenue de New-York.

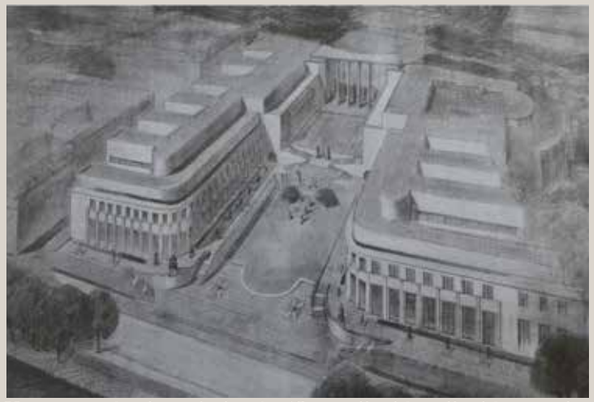
Vue perspective du projet lauréat (Centre d'archives d'architecture du XXe siècle, fonds André Aubert).

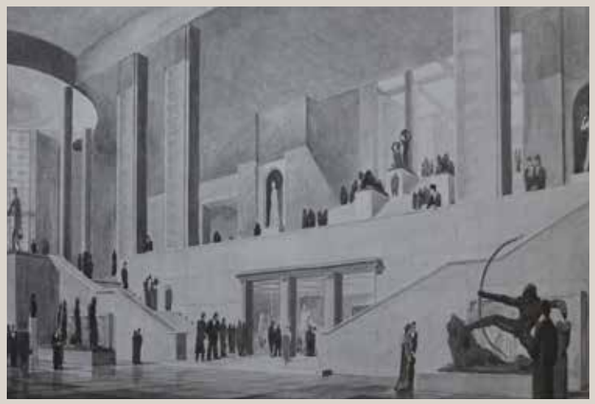
Vue du hall d'entrée en double hauteur, projet lauréat (Centre d'archives d'architecture du XXe siècle, fonds André Aubert).

la Seine, les pavillons éphémères destinés aux 52 pays invités. Trois constructions seulement seront pérennes : le pavillon des travaux publics, le nouveau Trocadéro et, au pied de la colline de Chaillot, un double musée d'art moderne dont l'un est destiné à l'État et l'autre, du côté est, à la ville. Une consultation conjointe est organisée en 1934 pour cet équipement pensé pour être une des portes de l'exposition, dont les lauréats sont Jean-Claude Dondel et André Aubert associés à Paul Viard et Marcel Dastugue.

L'ensemble est édifié pour l'essentiel par l'État, la ville recevant sa part de l'équipement en échange de la cession de la moitié du terrain occupé par l'ancienne manufacture de la Savonnerie, devenue emprise militaire, qu'elle avait acquise. Les deux musées, voulus de dimensions égales jusqu'au linéaire de cimaises, forment deux ailes symétriques, disjointes mais reliées par un imposant portique à l'alignement sur l'avenue du Président-Wilson. La topographie a dicté l'organisation monumentale des volumes : les ailes s'étagent selon la pente de la colline autour de terrasses publiques, ouvertes vers la Seine en contrebas sans construction sur le quai, dans une logique proche de celle du Trocadéro.

Les salles principales éclairées par des plafonds vitrés sont distribuées par de larges escaliers droits. Les autres locaux, greffés à l'arrière des ailes, sont disposés en peignes et prennent le jour sur des cours ouvertes, rue de la Manutention et rue Gaston-de–Saint-Paul.

Les façades, revêtues de pierre blanche, expriment avec solennité le goût officiel, classicisant, des années 1930. La rigueur en est assouplie par l'installation d'un grand décor sculpté Art déco : bas-relief d'Alfred Janniot intitulé Allégorie à la gloire des arts, Sirènes et Hercule de Léon Baudry et statues isolées, placées autour du miroir d'eau, dont ne subsistent que les nymphes couchées de Louis Dejean, Léon Drivier et Auguste Guénot.

Le musée, encore inachevé en 1937, doit être équipé d'installations provisoires pour le déroulement des manifestations. Dans les années 1950, les travaux d'adaptation muséographiques différés par la seconde guerre mondiale sont rendus urgents en raison d'importantes acquisitions et donations d'œuvres d'art. L'achèvement des sous-sols et le réaménagement du parvis bas s'accompagnent de la création de nouveaux planchers pour augmenter la surface du niveau d'entrée ainsi que du déplacement de certains escaliers. Les collections municipales d'art moderne sont déplacées du Petit Palais au nouveau musée qui, toujours inachevé, ouvre au public en 1961.

D'autres campagnes de travaux ont lieu de 1968 à 1972 dirigées par les architectes Pierre Faucheux et Michel Jausserand, notamment pour rénover les installations techniques et réaménager les bureaux des étages supérieurs. Le hall reçoit un plancher métallique qui en supprime la double hauteur tandis qu'un auditorium de 200 places et un foyer-bar sont ajoutés du côté de la rue Gaston-de–Saint-Paul, ainsi qu'une bibliothèque.

En 1988, le parvis bas en mauvais état est reconstruit par l'architecte François Dubuisson. À cette occasion sont aménagés, en-dessous, des locaux de stockage. Enfin, en 1994, l'architecte Jean-François Bodin améliore les conditions de conservation des œuvres – lumière, hygrométrie etc. - et l'accessibilité par l'ajout d'élévateurs. L'accès principal, qui s'effectuait à l'origine par le péristyle de la terrasse haute, devient alors la sortie (par l'actuelle cafétéria-boutique), la nouvelle entrée principale se faisant par la rotonde de l'avenue du Président-Wilson près de laquelle est créée la billetterie.

Le projet actuel de rénovation partielle du musée vise à améliorer l'accueil en fluidifiant l'accès du public et à étendre les surfaces d'exposition. Un accueil distinct pour les groupes serait créé au niveau intermédiaire de la terrasse, à l'emplacement de l'actuelle cafétéria. Un nouveau restaurant, contigu à cet accès, s'étendrait sous la rotonde d'angle, et serait prolongé en retour sur l'avenue du Président-Wilson où une entrée secondaire

Le hall d'entrée en 1937 (Centre d'archives d'architecture du XXe siècle, fonds André Aubert).

Vue du hall après la seconde campagne de travaux menée entre 1971 et 1972 (Musée d'Art Moderne de la Ville de Paris).

Vue actuelle de l'entrée de la cafétéria, sous le péristyle, qui doit devenir celle de l'accueil des groupes.

Vue actuelle du soubassement dans lequel seraient percées des fenêtres pour les bureaux.

Vue du hall dans les années 1960 (publié dans « Histoire du Palais de Tokyo depuis 1937 », *Palais de Tokyo magazine,* n° 15).

Vue actuelle du hall d'entrée vers la billeterie.

Vue actuelle du saut-de-loup, avenue du Président-Wilson, qui serait franchi par la passerelle du restaurant.

serait ouverte avec l'installation d'une passerelle au-dessus du saut-de-loup. De nouvelles fenêtres pour les bureaux seraient percées dans le soubassement où s'installeraient également des cuisines.
La billetterie principale, conservée à son altimétrie actuelle, serait déplacée afin de retrouver - quelque peu réduite - la double hauteur du grand hall, bouchée dans les années 1970 mais connue par de nombreux documents. Des salles d'exposition, progressivement cloisonnées ou entresolées dans les mêmes années, seraient restituées et rouvertes dans la zone qu'occupait l'ancien auditorium.

DISCUSSION

Les membres se montrent intéressés par la tentative de restitution des dispositions d'origine souhaitée par les pétitionnaires, notamment dans les salles d'exposition et le hall d'accueil. L'un d'eux signale à la Commission que le projet a été débattu au conseil d'arrondissement du 16e et adopté. Tous s'accordent à reconnaître la qualité et la clarté des aménagements programmés qui vont dans le sens d'un meilleur accueil du public.

RÉSOLUTION

Aucune résolution.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Centre d'archives d'architecture du XXe siècle, fonds André AUBERT n°072 IFA: Caisse 91, BR 337/2.

- Jean-Marie Pérouse de Montclos (dir.), *Paris, le guide du patrimoine*, Paris : Direction du patrimoine, CNMHS : Conseil régional d'Ile-de-France : Hachette, 1994.
- Éric Lapierre, *Guide d'architecture Paris : 1900-2008*, Paris, Éd. Pavillon de l'Arsenal, 2008, notice n° 515, p. 1937.
- Edmond Labbé, commissaire général « Exposition internationale des Arts et des Techniques, Paris 1937. Rapport général Tome 2.», Paris, ministère de l'industrie. 1937.

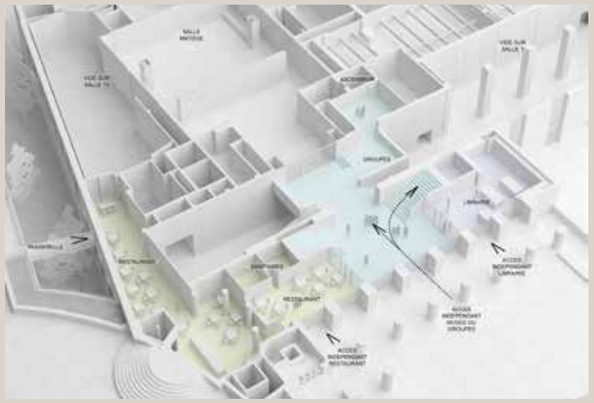

Vue axonométrique de l'étage situé sous le niveau d'accès, état projeté (© h2o architectes).

Vue du grand hall, état projeté. Au fond, l'actuelle rotonde d'accès conservée (© h2o architectes).

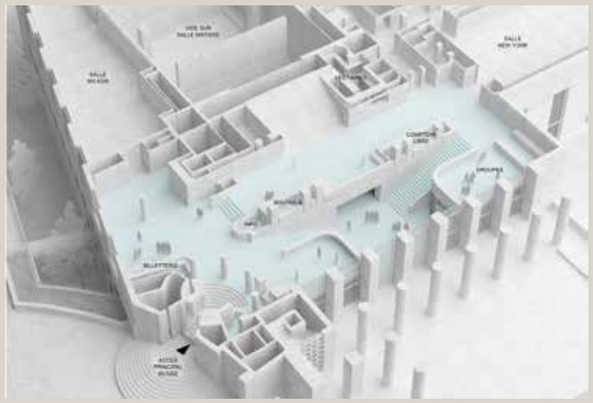

Vue axonométrique du niveau d'accès par la rotonde, état projeté (© h2o architectes).

Coupe longitudinale, état projeté (© h2o architectes).

[152, AVENUE DE WAGRAM (17E ARR.)]

SUIVI DE VŒU
Surélévation d'un hôtel particulier de 1895

Pétitionnaire : M. Vuillemard, Gilles
SCI PHILGEN
PC 075 117 16 V0041
Dossier déposé le 18/07/2016.

« Extension avec surélévation de 4 étages revêtus de métal déployé, après démolition de la toiture et des combles d'un bâtiment sur rue, de 4 étages + combles sur 1 niveau de sous-sol décaissé, à usage de centre de soins supprimé pour être transformé en habitation (9 logements créés), en commerce et en bureaux, démolition partielle de murs porteurs pour redistribution intérieure, démolition pour reconstruction des rez- de-chaussée et 4ème étage, modification des liaisons verticales, extension en façade arrière avec création de balcons, après démolition de la façade existante, ravalement de la façade sur rue avec élargissement de baies à rez-de-chaussée et dépose des châssis pour végétalisation de la toiture-terrasse du 1er étage avec démolition partielle en fond de parcelle pour création d'un patio planté.
SHON supprimée : 410 m² ; SHON créée : 1230 m² ; surface du terrain: 367 m². »

PROTECTION

Aucune protection.

ANTÉRIORITÉ

Séance du 24 juin 2015 : « La Commission du Vieux Paris,

Extrait du P.L.U.

Vue actuelle de la façade depuis l'avenue de Wagram.

Élévation de la façade, état existant (© Braun + associés, architectes).

réunie le 24 juin 2015 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de Bernard Gaudillère, a examiné le projet de surélévation d'un hôtel particulier construit par l'architecte Prosper Bobin en 1895.
La Commission juge la structure neuve prévue hors d'échelle par rapport au bâtiment actuel qui constitue une survivance du premier lotissement du quartier, et s'oppose, pour ces raisons, à la surélévation demandée. »

PRÉSENTATION

Un précédent projet de surélévation a été présenté à la Commisson du Vieux Paris en 2015 et a fait l'objet d'un vœu de refus.
Le pétitionnaire a fait le choix de déposer un nouveau PC dans lequel la surélévation proposée perd un niveau par rapport à la première proposition. L'immeuble serait rehaussé de trois niveaux au-dessus du deuxième rang de lucarnes actuel qui serait remplacé par un étage carré. La nouvelle façade serait en béton recouvert d'un bardage métallique nervuré couleur Champagne (« reprenant la teinte de la pierre dorée des immeubles haussmanniens »). La façade se retournerait en brisis au R+6 et terrassons au R+7. Les niveaux R+3 à R+5 - le premier des trois étant développé entre les lucarnes du R+3 - seraient construits légèrement en retrait laissant apparents les chaînages des deux immeubles voisins au droit des héberges. Le niveau R+6 serait traité comme un étage attique. Les baies seraient disposées de façon aléatoire et bordées d'un cadre saillant.

DISCUSSION

Les membres rejettent ce nouveau projet de surélévation qui n'est pas moins caricatural même si celle-ci perd un niveau par rapport à la précédente proposition. La question de la proportion entre le bâtiment existant et la surélévation reste entière.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 16 novembre 2016 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en suivi le projet de surélévation d'un hôtel particulier construit par l'architecte Prosper Bobin en 1895.
La commission note les transformations apportées au projet depuis son précédent examen – la surélévation perd en particulier un niveau - mais les juge trop éloignées de sa demande pour lever son vœu du 24 juin 2015.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Documentation de la Commission du Vieux Paris : CA 17e suppl.127.
- Archives de Paris : VO[11] 4009.

- Anne Dugast et Isabelle Parizet, *Dictionnaire par noms d'architectes*..., Paris, 1990, 1ère série, t. 1, notice 599, p. 52.

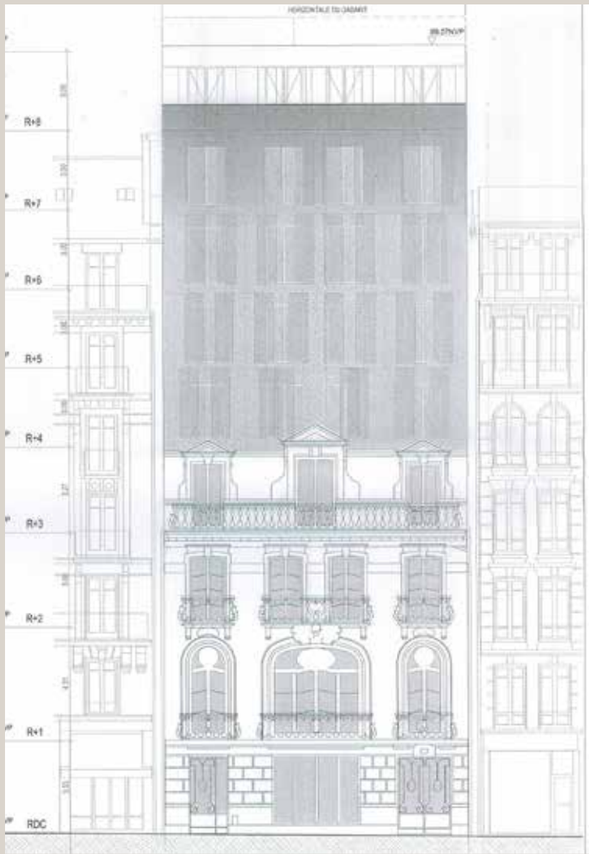

Élévation de la façade, premier projet (© Braun + associés, architectes).

Élévation de la façade, nouveau projet (© Braun + associés, architectes).

Vue d'insertion du premier projet (© Braun + associés, architectes).

Vue d'insertion du nouveau projet (© Braun + associés, architectes).

[35-37, RUE DES FRANCS-BOURGEOIS (04E ARR.)]

SUIVI DE VŒU
Nouvelle restructuration de l'hôtel de Coulanges

Pétitionnaire : SCI 13 rue d'Uzès (8e)
PC 075 104 16 v0028
Dossier déposé le 09/08/2016.
Fin du délai d'instruction : dossier incomplet.

« Rénovation de l'Hôtel de Coulanges dans le cadre du programme Réinventer Paris avec aménagement de 3 entités fonctionnelles dédiées à la création dans les domaines de la mode et du design. Extension du 1er sous-so lpour création d'une salle de défilé et d'un deuxième sous-sol pour équipements techniques. Restructuration des circulation verticales, ravalement des façades, réouverture de baies en façades, création de lucarnes en toiture, remplacement des vitrages des fenêtres, création d'une verrière en partie haute sur courette, dépose et repose des pavés de la cour, adaptation du passage public entre la cour et le jardin public.
SHON supprimée : 799,80 m² ; SHON créée : 1019,60 m². »

PROTECTION

Ensemble protégé au titre des Monuments historiques : « Façades et toitures ; la cage d'escalier avec sa rampe ; le sol de la cour d'honneur : inscription par arrêté du 16 octobre 1961. »

ANTÉRIORITÉ

Séance du 14 septembre 2016 : « La commission du Vieux Paris, réunie le 14 septembre 2016 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le permis de construire du projet retenu par le jury final de l'opération « Réinventer Paris » pour l'hôtel de Coulanges.
La commission s'étonne des nombreux percements et agrandissement de baies prévus. Elle observe que certains d'entre eux, en particulier sur rue et sur jardin, ne semblent étayés par aucune archive ancienne et demande en conséquence qu'une analyse historique plus fine soit produite par le pétitionnaire qui intégrerait les conclusions de l'étude historique de l'hôtel de Coulanges publiée en 1970, afin d'éviter tout risque de perte patrimoniale concernant des façades protégées au titre des Monuments historiques. »

PRÉSENTATION

En réponse au vœu exprimé par la Commisson du Vieux Paris, la maîtrise d'œuvre a produit une étude complémentaire des façades fondée sur de nouvelles investigations techniques.
Les façades des deux pavillons sur la rue des Francs-Bourgeois et celle de la rotonde sur le jardin élevée dans les années 1769-1770, plus particulièrement visées par le vœu, ont ainsi fait l'objet de sondages.
Pour le côté Francs-Bourgeois, ces sondages ont montré que les fausses fenêtres sur rue sont remplies de parpaings creux, matériau « fortement employé dans les années soixante ». L'étude conclut donc sur ce point : « Même si ce comblement [...] n'est pas étayé par un descriptif de travaux [...], on ne peut qu'admettre que les ouvertures hautes des deux ailes en retour, ont bien existé et qu'elles ont été condamnées pour une raison que nous ignorons ». L'observation visuelle a montré par ailleurs que l'obturation de la partie basse des baies du registre inférieur a été effectuée à l'aide de pierres rapportées ce qui semble indiquer que « ces baies se prolongeaient sans doute auparavant jusqu'en bas ».
En ce qui concerne l'ouverture des baies d'axe de la rotonde sur le jardin que Jean-Pierre Babelon décrit dans son étude de 1970, pour celle du premier étage, comme

Extrait du P.L.U.

Vue actuelle de la cour intérieure.

Vue actuelle du portail depuis la rue des Francs-Bourgeois.

Vues actuelles des façades sur rue de part et d'autre du portail d'entrée.

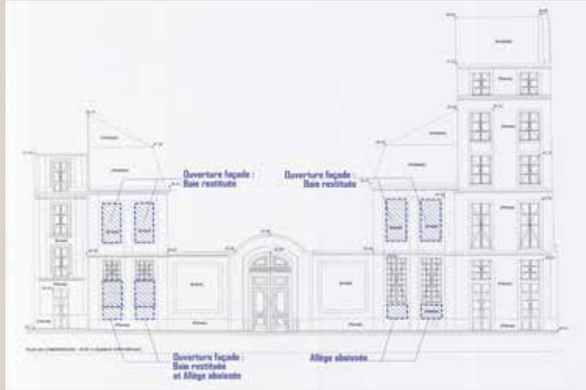

Élévation de la façade actuelle sur rue, présentant les démolitions projetées (© Sahuc & Katchoura / François Chatillon).

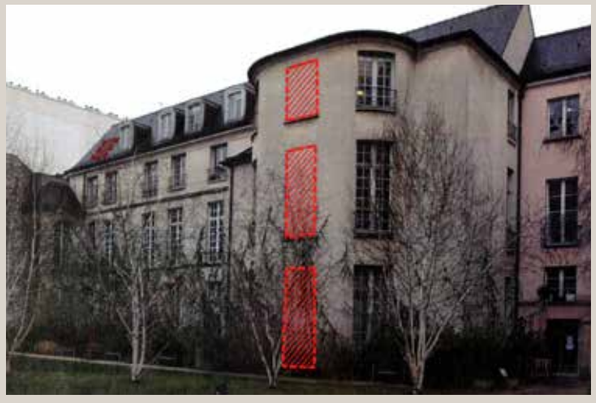
Vues actuelles des façades sur le jardin (en bas et en rouge, les percements projetés) (© Sahuc & Katchoura).

étant « la chambre à coucher de Mme de Bonneuil, avec cheminée dans la fausse baie centrale, parquet Versailles, portes », les sondages effectués ont fait apparaître un remplissage en parpaings pleins, matériau utilisé seulement à partir du XXe siècle. L'étude technique conclut sur ce second point : « Le doute subsistant, la réouverture des baies d'axe de la rotonde va rester à l'état d'esquisse. Le curage du bâtiment permettra sans doute de lever le voile [...] sur l'existence d'une façade toute en pierre de taille comme le souligne M. Babelon dans son étude de l'hôtel de Coulanges ».

DISCUSSION

Les membres prennent connaissance des conclusions de l'étude historique commandée par le pétitionnaire. Les doutes étant encore nombreux quant à la présence, à l'origine, de baies sur rue et sur cour, le dossier est reporté, dans l'attente d'un complément d'information attendu pour la prochaine séance.

RÉSOLUTION

Aucune résolution.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives et documentation de la Commission du Vieux Paris.
- Archives de Paris : VO[13] 109, 1069W 16, 1178W 2481, 1534W 848.

- Jean-Pierre Babelon, « De l'hôtel d'Albret à l'hôtel d'O. », *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Île-de-France*, 1970, p. 87-145.
- Béatrice de Andia et Alexandre Gady (dir.), *La rue des Francs Bourgeois au Marais*, Paris, AAVP, 1992, p. 118-125.
- Alexandre Gady, *Le Marais. Guide historique et architectural*, 2004 (1994), p. 179.
- Jean-François Leiba-Dontewill et Roselyne Bussière, *Escaliers parisiens sous l'Ancien Régime*, Paris, Somogy / Région Île-de-France, 2011, p. 243, notice 0614.

Localisation des sondages effectués dans le cadre de l'étude complémentaire des façades (© Sahuc & Katchoura / François Chatillon).

MEMBRES DE LA COMMISSION DU VIEUX PARIS

M. Bernard Gaudillère, président de la Commission du Vieux Paris, M. Daniel Imbert, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

Personnalités qualifiées, nommées par la Maire de Paris :
Mme Dominique Alba, Mme Ann-José Arlot, M. Jean-Pierre Babelon, Mme Anne de Bayser, M. Jean-Marc Blanchecotte, Mme Marie-Hélène Borie, Mme Karen Bowie, M. Henri Bresler, Mme Catherine Bruant, M. François Brugel, M. Pierre Casselle, M. François Chaslin, M. François Chatillon, M. Paul Chemetov, M. Olivier Cinqualbre, M. Serge Colas, M. Richard Copans, M. Noël Corbin, Mme Marie-Jeanne Dumont, Mme Ruth Fiori, Mme Mireille Grubert, Mme Valérie Guillaume, Mme Moïra Guilmart, M. Pierre Housieaux, Mme Charlotte Hubert, M. Daniel Imbert, M. Éric Lapierre, M. Maurice Laurent, M. Claude Mignot, Mme Marie Monfort, M. Olivier de Monicault, Mme Monique Mosser, Mme Soline Nivet, M. Thierry Paquot, M. Claude Praliaud, M. Christian Prevost-Marcilhacy, Mme Bénédicte Souffi, Mme Géraldine Texier-Rideau, Mme Alice Thomine-Berrada, Mme Emmanuelle Toulet.

Conseillers de Paris, désignés par le Conseil de Paris :
Mme Gypsie Bloch, Mme Céline Boulay-Esperonnier, Mme Sandrine Charnoz, Mme Claire de Clermont-Tonnerre, M. Yves Contassot, M. Bernard Gaudillère, M. Thierry Hodent, M. Jean-François Legaret, Mme Véronique Levieux, M. Roger Madec, M. Jean-Louis Missika, Mme Valérie Nahmias, Mme Karen Taïeb, Mme Catherine Vieu-Charier.

Les séances de la Commission sont préparées par son secrétariat permanent, sous la direction de M. Daniel Imbert, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

FICHES DE PRÉSENTATION

Laurent Alberti
Nicolas Courtin
Laurent Favrole
Daniel Imbert
Sébastien Lailler
Pauline Rossi

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES, SAUF MENTION CONTRAIRE (TOUS DROITS RÉSERVÉS)

Marc Lelièvre
Christian Rapa
Pascal Saussereau

Département Histoire de l'Architecture et Archéologie de Paris
Direction des Affaires culturelles
Mairie de Paris